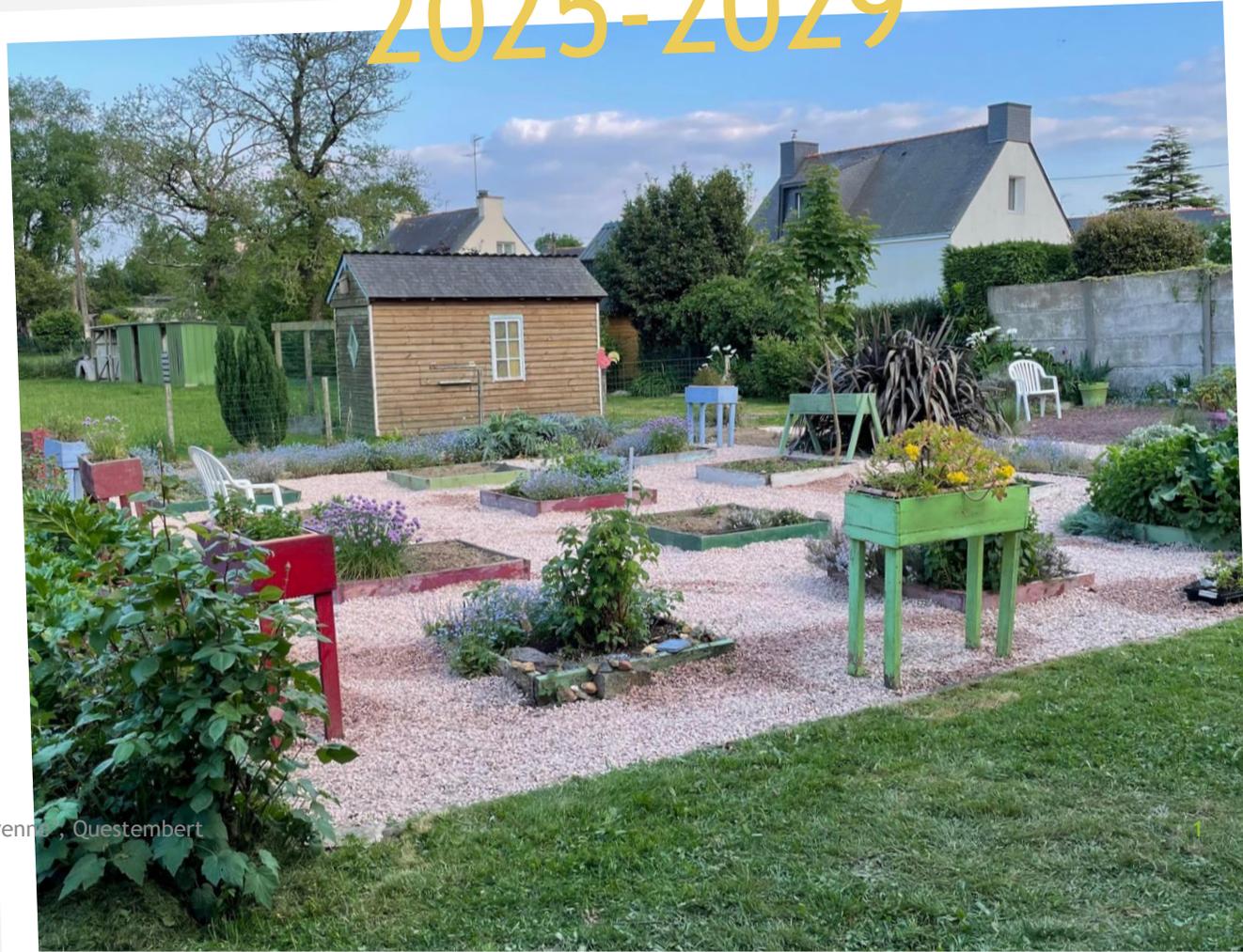




Foyer de vie Marie Balavenne  
Questembert

# PROJET DE SERVICE

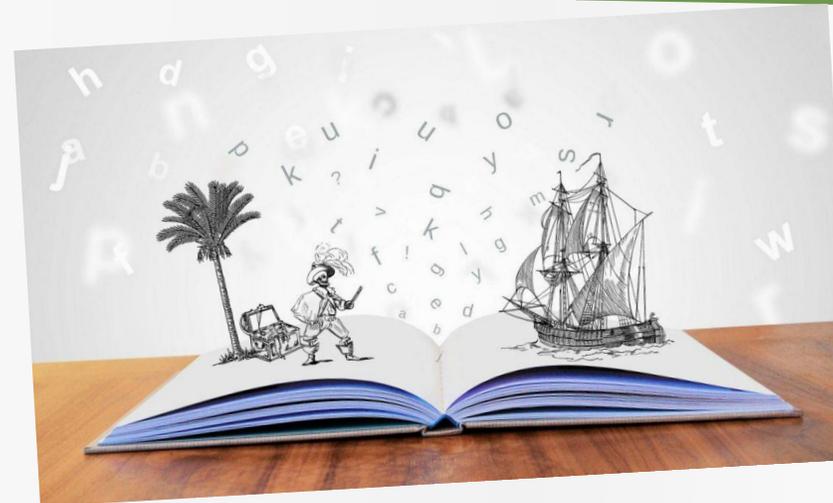
## 2025-2029



# SOMMAIRE

# I- LE CONTEXTE DE L'ENTITE

## A- Les évènements fondateurs



Les foyers de vie Marie Balavenne furent créés en 2002 et ouverts en 2005 sous le même nom. A cette période, le conseil d'administration comptait dans ses membres d'honneur, une sœur appartenant à une congrégation religieuse se situant sur la commune de Questembert. Cette congrégation qui œuvrait pour les personnes défavorisées fut créée par Marie Balavenne. Ainsi, le nom de l'association a été proposé par ce membre d'honneur en hommage à Marie Balavenne.

Bien que les foyers de vie portent un nom à caractère religieux, il est à signaler qu'ils œuvrent dans une action entièrement laïque.

Cette association à but non lucratif (loi 1901), dont ses membres étaient principalement composés de parents et de proches des personnes accueillies, a pour objectif d'accompagner des personnes en situations de handicap intellectuel et/ou psychique sur le territoire Sud-est du Morbihan, alors déficitaire en termes de proposition médico-sociale.

A cette époque, aucune stratégie territoriale n'est énoncée quant à l'implantation de ces structures, contrairement à aujourd'hui, et ce depuis 2015 par le biais du schéma départementale de l'autonomie, qui, par la voix du législateur, fait évoluer les compétences sociales du département permettant un maillage territorial efficient.

Les volontés conjointes des politiques locales de l'époque permettent aux foyers de vie Marie Balavenne de voir le jour, respectivement sur les communes de Questembert et Saint Vincent S/Oust et d'être reconnues comme une seule et même entité.

En Janvier 2020, l'Association « Marie Balavenne » est absorbée par l'Association « Les Hardys Béhélec », basée sur Saint Marcel, avec laquelle les foyers de vie partageaient une direction commune. Cette fusion/absorption s'est imposée comme nécessaire afin de pérenniser les foyers de vie.

Une période dite de transition étalée sur 15 mois facilitera le passage de la convention collective nationale 66 (CCN66) au profit de la CCN51.

### FOCUS SUR L' ASSOCIATION LES HARDYS BEHELEC

*L'Association « Les Hadys Béhélec » est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901. Elle a été créée à l'initiative de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et du Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers (CPRB) en 1983.*

**2002- Création de l'Association Marie Balavenne**

L'association naît d'une volonté conjointe de parents et proches de personnes en situation de handicap, avec l'appui de politiques locales

**2010- Changement de Direction**

Suite au départ du directeur en place, une intérim de direction sur les foyers est demandée par le Département, qui sera alors détaché par le CPR de Billiers.

**2005- Ouverture du foyer de vie Marie Balavenne de Questembert**

Le foyer de vie accompagne alors 10 personnes en hébergement et 4 personnes en accueil de jour

**2014- Intégration de l'Association au sein d'un GCSMS**

**2017- Changement de Direction**

**2020- Fusion/absorption de l'association Marie Balavenne par l'association Les Hardys Behelec**

Sur le plan administratif, l'association Marie Balavenne disparaît au profit de l'Association Les Hardys Béhélec. Pour autant, les valeurs inhérentes à l'association "Marie Balavenne" perdurent.

**2021- Agrandissement du foyer de vie**

Ouverture d'une extension attenante au foyer de vie, destinée à accueillir et accompagner des personnes en situation de handicap de plus de 50 ans. 7 places en hébergement, 1 place en accueil de jour et 1 place en accueil temporaire sont créées.

**Projection...**

En 2023, au regard du schéma départemental 2023-2028, des besoins spécifiques à ce public en termes d'habitat, un projet d'habitat inclusif est écrit.

## B- Les axes du projet d'établissement

*En 2005, 1<sup>er</sup> projet d'établissement*

« Faire comme à la maison »

« L'ouverture sur la Cité »

Depuis la création du foyer, les besoins individuels et collectifs n'ont cessé d'évoluer, au gré des orientations gouvernementales, de l'adaptation de nos modalités d'accompagnement, de l'émergence de modèles conceptuels et théoriques, etc...

*En 2018, dernière mouture du projet d'établissement*

« Faire comme à la maison »

« L'ouverture sur la Cité »

Pour autant, certains principes fondateurs participant à la singularité de l'établissement demeurent toujours d'actualité bien qu'aujourd'hui, leur mise en œuvre diffèrent, au regard notamment de la transformation de l'offre médico-sociale.

« Le Jardin »

« La ferme pédagogique »

« Prendre soin de soi et des autres »

« Valoriser les ressources de la nature »

Le projet d'établissement remplit donc une fonction essentielle à savoir, positionner l'établissement et ses services dans son environnement institutionnel.

**Le projet associatif 2020-2025 se décline comme suivant:**

*Le respect & la tolérance*

L'Humain au centre

*Le vivre ensemble*



La bientraitance

*La solidarité*

L'humain au centre

L'enracinement agricole

Le foyer de vie Marie Balavenne adhère aux valeurs portées par l'Association Les Hardys Béhélec

## C- Localisation et implantation du foyer



### Questembert :

- Population: 8001 hab. (2021)
- Densité: 121 hab/km<sup>2</sup>
- Superficie: 66,38 km<sup>2</sup>

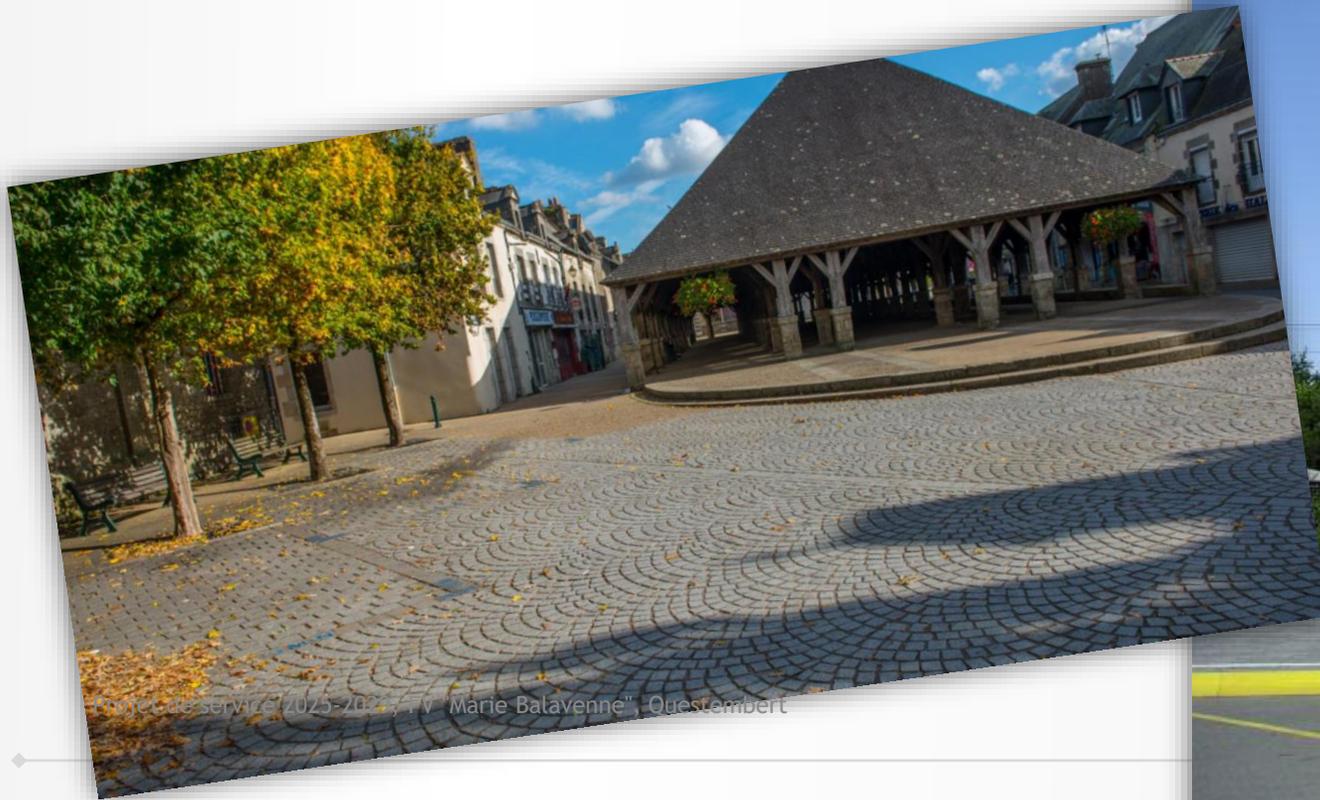


Située entre Vannes et Redon, la ville de Questembert se caractérise par sa cité à taille humaine offrant un large panel de services économiques, sociaux et culturels.

Les nombreux commerces et infrastructures sportives et culturelles permettent à ses habitants, une réponse adaptée et de proximité.

Par ailleurs, la commune dispose d'une offre de transports complète puisque constituée d'une gare ferroviaire et de plusieurs lignes de bus.

Il est à noter que certains aménagements de voirie, et notamment en termes d'accessibilité, demeurent encore insuffisants.



Projet de service 2025-2030 - "Marie Balavenne", Questembert

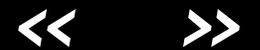
Le foyer Marie Balavenne est idéalement situé. A distance relative du centre ville (1 km), il offre un cadre de vie calme et sécurisant tout en permettant de faciliter l'inclusion dans la Cité.

De nombreux bénéficiaires du foyer étant par ailleurs bénévoles dans plusieurs associations et collectivités du territoire

Par ailleurs, l'aménagement des pièces de vie collectives est soigneusement réfléchi avec les résidents. La dimension «faire comme à la maison» reste ancrée depuis le projet d'origine et met la focale sur l'environnement dans sa globalité. Celui-ci se veut donc chaleureux et personnalisé, tentant de faciliter l'épanouissement et le bien-être, qu'il soit individuel ou collectif.



## II- LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT



## A- Le cadre législatif et réglementaire de l'entité « Marie Balavenne »

### UNE ASSOCIATION, C'EST QUOI ?

#### A but non lucratif

L'association « Les Hardys Béhélec » est une association à but non lucratif répondant aux critères fixés par l'administration fiscale dans son instruction du 18 décembre 2006. En effet, la gestion de l'association est désintéressée car l'activité de ses dirigeants (membres du Conseil d'administration) est exercée à titre bénévole et la redistribution des bénéfices en direction de ses associés interdite.

#### Une mission d'intérêt général et d'utilité sociale

Tous les établissements et services gérés par les Hardys Béhélec, y compris les foyers de vie, bénéficient d'un arrêté d'autorisation délivré par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et/ou par le Président du Conseil départemental en tant qu'autorité de contrôle et tarification, conformément aux articles L.312-1 et L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

# UN FOYER DE VIE, C'EST QUOI ?



## **Le code de l'action sociale et des familles- Article L344-1:**

*« Les établissements et services qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social(...) »*

Autrefois appelé foyer occupationnel, le foyer de vie se définit comme étant un établissement médico-social inséré au sein d'un dispositif territorial d'accompagnement pour personne en situation de handicap.

Il résulte de la branche des établissements médico-sociaux et accueille des adultes en situation de handicap, ne pouvant pas, ou plus, avoir une activité professionnelle, y compris en milieu protégé. Ces personnes bénéficient tout de même d'une indépendance et/ou d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités quotidiennes, à visée éducative, pédagogique, culturelle et « professionnelle ».

Les foyers de vie ont pour objectif, au regard de la législation en vigueur et sur fondement d'un projet personnalisé, de soutenir la personne dans ses actes de la vie quotidienne par des interventions éducatives qui accompagnent le maintien et/ou le développement des fonctions adaptatives.

# QUELS LOIS ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE?



## *La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale*

Elle réaffirme la place du bénéficiaire autour de son accompagnement par l'évaluation continue des besoins et des attentes, entend promouvoir l'autonomie, la protection et l'exercice de la citoyenneté.

Cette loi donne naissance à 7 outils fondamentaux et tend à rendre davantage lisible les pratiques professionnelles, les modalités d'organisation, d'accueil et d'accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux.



- Le projet de service :

«Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de 5 ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation». Article L311-8 CASF

***Ce document est une émanation du projet associatif. Il présente l'histoire du service, ses valeurs, son environnement, son existant et définit le cap à venir par la formalisation d'objectifs .***

- Le livret d'accueil :

«Afin de garantir l'exercice effectif des droits mentionnés à l'article L311-3 CASF et notamment de prévenir tout risque de maltraitance, lors de son accueil (au sens large), il est remis à la personne un livret d'accueil (...) »

***Ce document présente succinctement les missions de l'établissement, ses spécificités et son organisation générale. Est remis, accompagnée du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil, à chaque admission  
Mis à jour en 2019***

- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie :

Ce document est annexé au livret d'accueil et vise à garantir le respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées.

***Cette charte est affichée en FALC à l'entrée du foyer.***



- Le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge (appelé au sein de l'établissement, document personnalisé d'accompagnement, DPA)  
«un contrat de séjour est conclu ou un document individuel de prise en charge est élaboré avec la participation de la personne accueillie ou son représentant légal. Ce document définit les objectifs et la nature (...) de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet de service. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel». Article L311-4 CASF



[L:\LECTURE SEULE\PROJET ETABLISSEMENT ET DE SERVICE\PS 2025-2029\FICHE ACTION VIERGE.pdf](#)

- Le projet d'accompagnement personnalisé:

Pour le législateur, « le projet d'accompagnement de la personne accueillie en ESSMS contribue directement au renforcement des droits de la personne par sa participation active autour de son projet de vie. »

Par la contractualisation de ce document, il s'agit de définir, de concert avec la personne accompagnée, les partenaires et l'équipe pluriprofessionnelle, les axes d'accompagnement souhaités afin de soutenir le processus d'autonomisation du bénéficiaire. Par ailleurs, il a valeur d'avenant au contrat de séjour ou DIA

***Cet outil central de l'accompagnement a fait l'objet d'une modification drastique de ses modalités d'application en Mars 2022. Afin de permettre à la personne d'être actrice de son projet, c'est elle qui en définit les contours (« Qui j'invite? Où j'organise ma synthèse de projet, à qui j'envoie mon projet? ») et le contenu (Où je souhaite aller? Dans quelle direction? »)***

« Demander à une personne de dire son projet, c'est lui permettre d'être un sujet désirant. »

▪ La personne qualifiée:

*«Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant peut faire appel à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil départemental (...). » Article L 311-5 du CASF*

La loi offre la possibilité à l'usager ou à son représentant légal de faire appel à un « médiateur » pour faire valoir ses droits.

***La liste des personnes qualifiées au sein du département est remise lors de chaque entretien d'admission et affichée à l'entrée de l'établissement.***

▪ Le conseil de la vie sociale:

*« Afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué un conseil de la vie sociale (...). » Article L311-6 du CASF*

***Cette instance de participation, mutualisée avec le foyer de vie de St Vincent, se regroupe 3 fois par an et donne son avis sur le fonctionnement de l'établissement.***

***Par ailleurs, depuis Janvier 2023, cette instance est ouverte à l'ensemble des personnes accompagnées, familles et professionnels, sur les mêmes modalités que les séances de conseils municipaux publiques. A ce titre, en clôture de CVS, l'assemblée présente se voit octroyée un temps d'échange avec le CVS.***

# QUELS LOIS ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE?



*La loi 2005 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

Elle apporte des évolutions fondamentales pour accompagner les besoins et attentes des personnes accompagnées :



## **Le droit à compensation**

Mise en œuvre du principe de droit à compensation du handicap. La prestation de compensation couvre les besoins en aide humaine, technique ou animalière, aménagement du logement ou du véhicule, en fonction du projet de vie formulé par la personne.

## **L'accessibilité**

Définit les moyens de la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports.

## **Les Maisons départementales des personnes handicapées (Maison départementale de l'autonomie dans le Morbihan)**

Création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) exerçant, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, et d'orientation des personnes en situation de handicap.

## B- Les objectifs généraux d'accompagnement en foyer de vie

✓ Développer les potentialités par une et/ou le maintien des acquis et favoriser l'autonomie par la mise en place d'actions socio-éducatives adaptées

✓ Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique

✓ Garantir l'intimité en préservant un espace privatif

A word cloud with 'Coconstruction' and 'projet' as the largest words. Other words include 'santé', 'personnalisé', 'activités', 'quotidien', 'soutien', 'partenaires', 'autonomie', 'indépendance', and 'médiation'.

A faded version of the word cloud from the previous block, with the same central words and surrounding terms.

✓ **ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL  
COORDONNÉ GARANTISSANT LA QUALITÉ DES  
SOINS**

✓ Favoriser la relation,  
l'expression des choix et du  
consentement

✓ **Accompagner le  
maintien du lien  
familial**

✓ **Favoriser la participation à  
une vie sociale, culturelle et  
sportive par des activités  
adaptées**

✓ **Veiller au développement  
de la vie affective et sexuelle**



## B- Les spécificités des modalités d'accompagnement du foyer de vie « Marie Balavenne »

Un accompagnement **personnalisé** basé sur les notions de **pouvoir d'agir** et d'**autodétermination**

La capacité d'agir, l'autodétermination constituent les fondements du projet de service. Ces principes sont par ailleurs pleinement intégrés, définis et mis en œuvre quotidiennement au travers des projets personnalisés et habitudes institutionnelles. Pour ce faire, la parole des personnes accompagnées est placée au cœur de l'accompagnement; par la reconnaissance des savoirs expérientiels, le respect de la parole de la personne, telle qu'elle la raconte, la vit, l'investit voire l'invente. Il s'agit ici de soutenir l'expression des attentes.



## COMMENT CELA SE TRADUIT-IL ?



Par la modification progressive de la sémantique institutionnelle profitable à l'accompagnement

« Le langage professionnel utilisé a un sens, derrière celui-ci se cache notre manière de fonctionner »



Par la révision continue de nos modalités d'accompagnement



Par la démocratisation de « l'expérimentation »



## B- Les spécificités des modalités d'accompagnement du foyer de vie « Marie Balavenne »

*Un environnement faisant référence à la dimension « Faire comme à la Maison »*

*Inscription de l'accompagnement dans une logique de parcours, déterminée par la personne accompagnée, de pair avec l'équipe éducative, les partenaires, la famille,...*

**Un travail en pluridisciplinarité garant d'une posture sans cesse interrogée**



*Une veille professionnelle permettant un ajustement continu des pratiques professionnelles*

*Un accompagnement personnalisé, réajusté de manière continue*

**De la transmission de savoirs auprès de professionnels en formation**

*Recherche et développement de solutions en termes d'accompagnement, au regard des besoins émergents du territoire*

## B- Les dispositifs d'accompagnement « Marie Balavenne »

### Hébergement :



A son ouverture, le foyer de vie proposait dix places en hébergement. Depuis Avril 2021 et l'ouverture de l'extension attenante au foyer de vie, 7 places supplémentaires furent octroyées.

A ce jour, le foyer de vie accompagne 17 personnes en hébergement, dont 7 places attribuées prioritairement aux personnes en situation de handicap dites vieillissantes ( à partir de 50 ans).

La modalité « hébergement » ramène de fait à la notion « habiter, c'est quoi? ». « Le lieu de vie », « la résidence », « le foyer » sont des termes désignant un lieu de représentation où se développent sociabilité et convivialité.

Depuis quelques années maintenant, de par les expériences vécues et le retour de celles-ci, nous observons une volonté pour certains bénéficiaires, de vivre le collectif sans le subir.

Il s'agit là d'inventer en permanence, de pair avec la personne, des environnements, outils et supports adaptés en réponse à ce besoin grandissant « demain je choisirai d'habiter » (cf rapport PIVETEAU).

Pour mettre en lumière cette tranche de la population qui aspire à cette modalité d'habitat à « mi-chemin », appuyons-nous sur la situation de Nicolas, résident du foyer de vie Marie Balavenne depuis 17 ans.

Nicolas, dans le cadre de la révision de projet d'accompagnement personnalisé 2021, a émis le souhait d'expérimenter la vie en logement de droit commun. Cette envie, sans doute présente chez lui depuis quelques années, a pu se concrétiser notamment par l'évolution de nos pratiques : « Comment accueillir la parole singulière des personnes accompagnées, sans la rabattre systématiquement dans une forme de réification ? »

Il s'agit bien là de favoriser la démarche de co-construction donnant sens ainsi à cette définition qui jalonne nos pratiques, « l'accompagnement » autrement dit « Se joindre à quelqu'un pour aller où il va (...) et que les deux avancent de concert ». Permettre à N. de maîtriser ses incertitudes par l'appropriation du présent tout en se projetant à la conquête du futur témoignent bien de cette volonté de construire une relation coopérative.

Cette expérimentation du logement vécue par le passé; habitat immergé dans le centre de Questembert et donc à distance du foyer ; et son évaluation, ont mis en exergue chez Nicolas, le besoin d'accéder à une vie collective tout en maintenant un « chez-soi » indépendant du collectif.

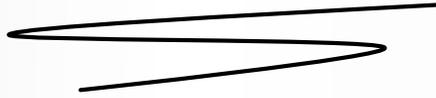


Projet de service 2025-2029, FV "Marie Balavenne", Questembert

### Exemple d'aménagement d'un logement au sein du foyer de vie



# Accueil de jour :



De par son agrément initiale, le foyer de vie de Questembert dénombrait 4 places en accueil de jour, puis 5 profitant de l'ouverture de l'extension.

A compter de 2023, Une révision des orientations stratégiques propres au dispositif d'accueil de jour est entamée de par la récurrence des constats intrinsèques à cette modalité d'accueil.

Depuis plusieurs années maintenant, nous constatons un étiolement progressif de l'intérêt porté à l'accueil de jour dès lors que la modalité ne s'adapte à la singularité de la situation.

A contrario, une co-construction personnalisée des modalités d'accueil et d'accompagnement ; possiblement intégrée dans un étayage médico-social ; redonne tout son sens au dispositif.

Un accompagnement raisonné en « file active », et non plus « à la place », semble davantage répondre aux besoins du public.

Pour ce faire, nous sommes aujourd'hui en capacité d'aménager les temps d'accueil et d'accompagnement sur des séquences allant jusqu'à la demi-journée et pouvant se répéter sur la semaine, au regard des souhaits de la personne.

# « Accueil » temporaire:

Ce dispositif a vu le jour lors de l'ouverture de l'extension, en Avril 2021, par volonté de répondre aux besoins;

- ✓ De répit (pour la personne demandeuse et/ou son entourage)
- ✓ D'expérimentation
- ✓ De répondre à certaines situations d'urgence

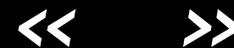
Bien que la sémantique utilisée dans le lexique médico-social évoque « un accueil temporaire », nous parlerons ici « d'accompagnement » s'agissant tout au long du séjour de construire un accompagnement personnalisé en adéquation avec notre déontologie et permettant in fine, la prise en compte de la personne (bien qu'elle soit « de passage »), l'origine de sa demande et les besoins individuels qui en découlent.

L'accueil temporaire peut-être sollicité par les personnes bénéficiant d'une orientation « foyer de vie », dans la limite de 90 jours annuel.



<L:\LECTURE SEULE\PROJET ETABLISSEMENT ET DE SERVICE\PS 2025-2029\FICHE ACTION ACCUEIL TEMPORAIRE.pdf>

# III- LE PUBLIC ACCOMPAGNE



## A- Description du public

De par son champ d'expertise principal, issu notamment de son agrément d'origine, le foyer de vie Marie Balavenne accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel et psychique, avec ou sans troubles associés.

### *D'où viennent-ils?*

Majoritairement du sud-est du département (Marzan, Péaule, Nivillac, Pluherlin, Billiers, Molac, ...)

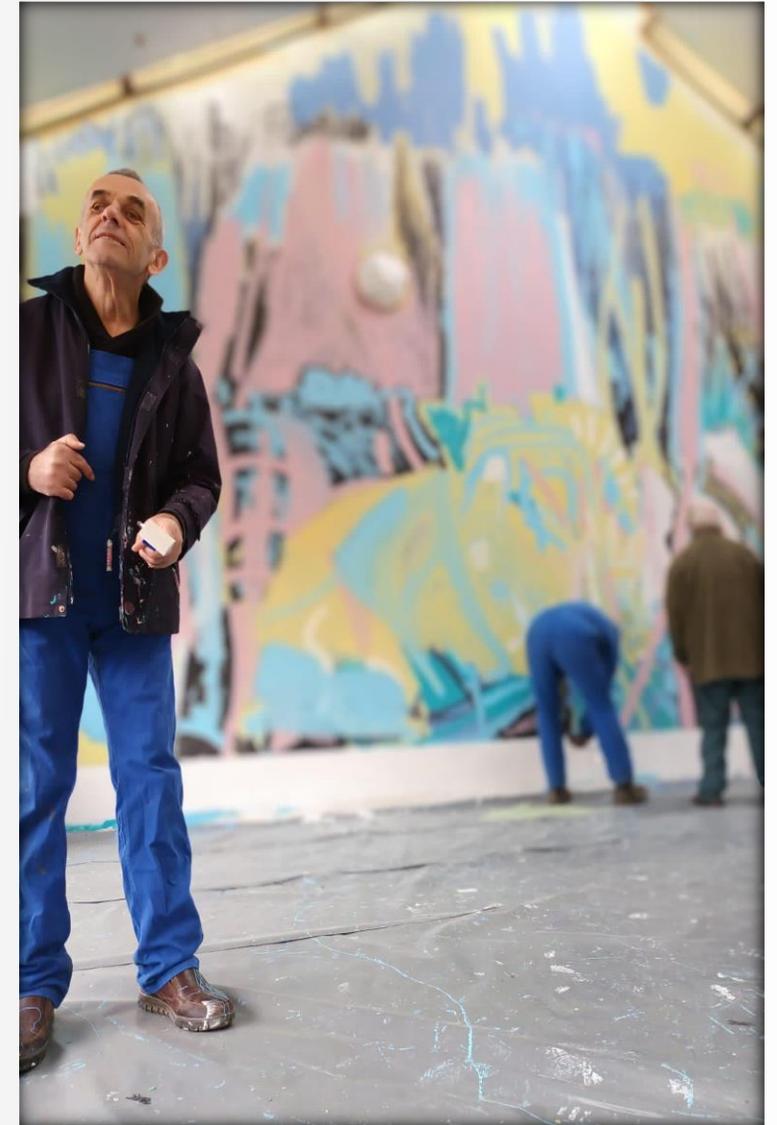
En provenance de différents dispositifs (Foyer de vie, ESAT, FAM, IME, IMPro) ou du domicile familial.

### *La durée d'accompagnement?*

La durée de l'accompagnement n'a pas de limite dans le temps. Le terme d'un accompagnement se construit via le projet de la personne, ses besoins, ses désirs.

La réorientation peut être son initiative appuyé (ou non) par son entourage et/ou celle de l'institution quand cette dernière ne peut plus accompagner l'évolution des besoins.

Le choix d'un autre lieu de vie est également une possibilité qui s'inscrit dans le projet des personnes accompagnées, en lien avec le projet personnalisé.



## La notion de handicap est définie par la loi du 11 Février 2005

« *Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* »

### Les spécificités du handicap intellectuel et psychique

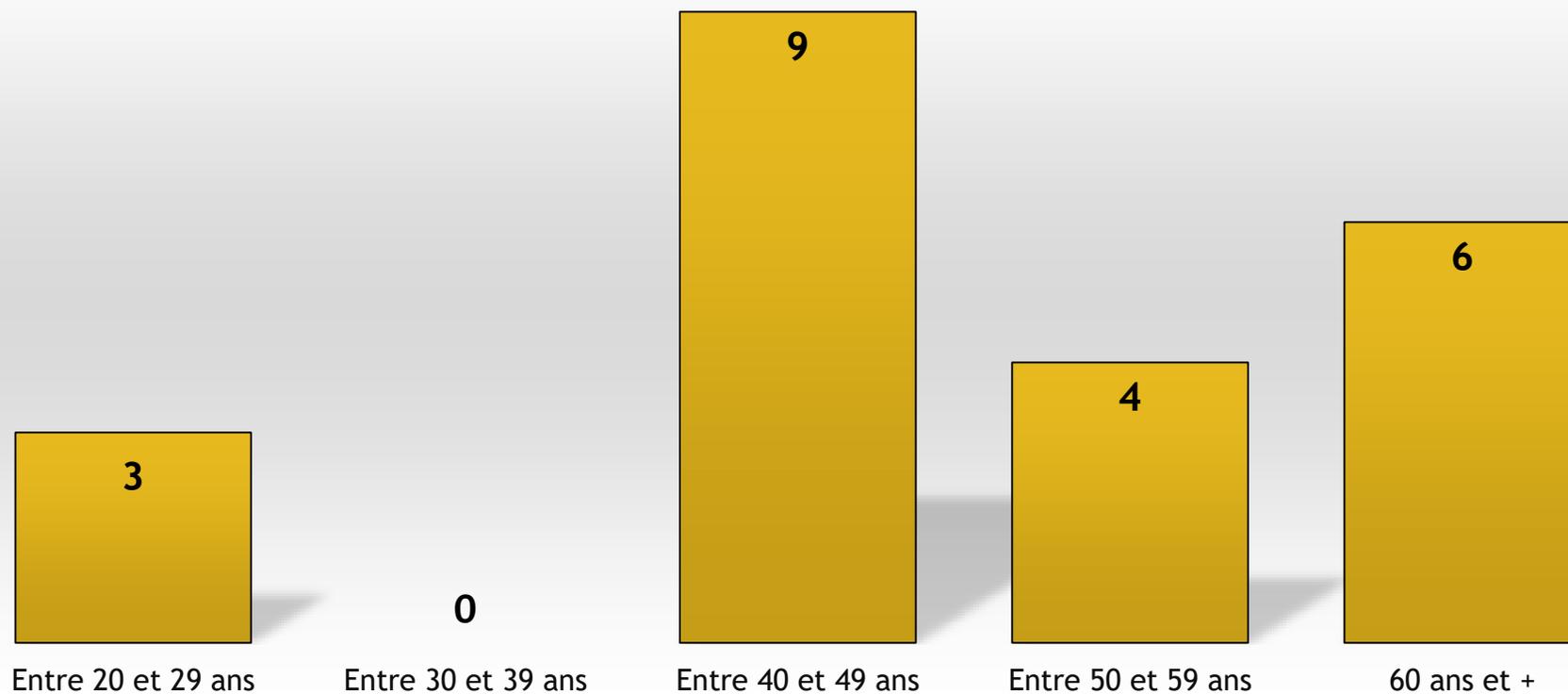
#### Le handicap intellectuel

Il est la résultante d'un trouble neurodéveloppemental débutant pendant la période de développement (avant 18 ans). Il se caractérise par une atteinte du fonctionnement intellectuel et des fonctions adaptatives (habiletés sociales, pratiques et conceptuelles).

#### Le handicap psychique

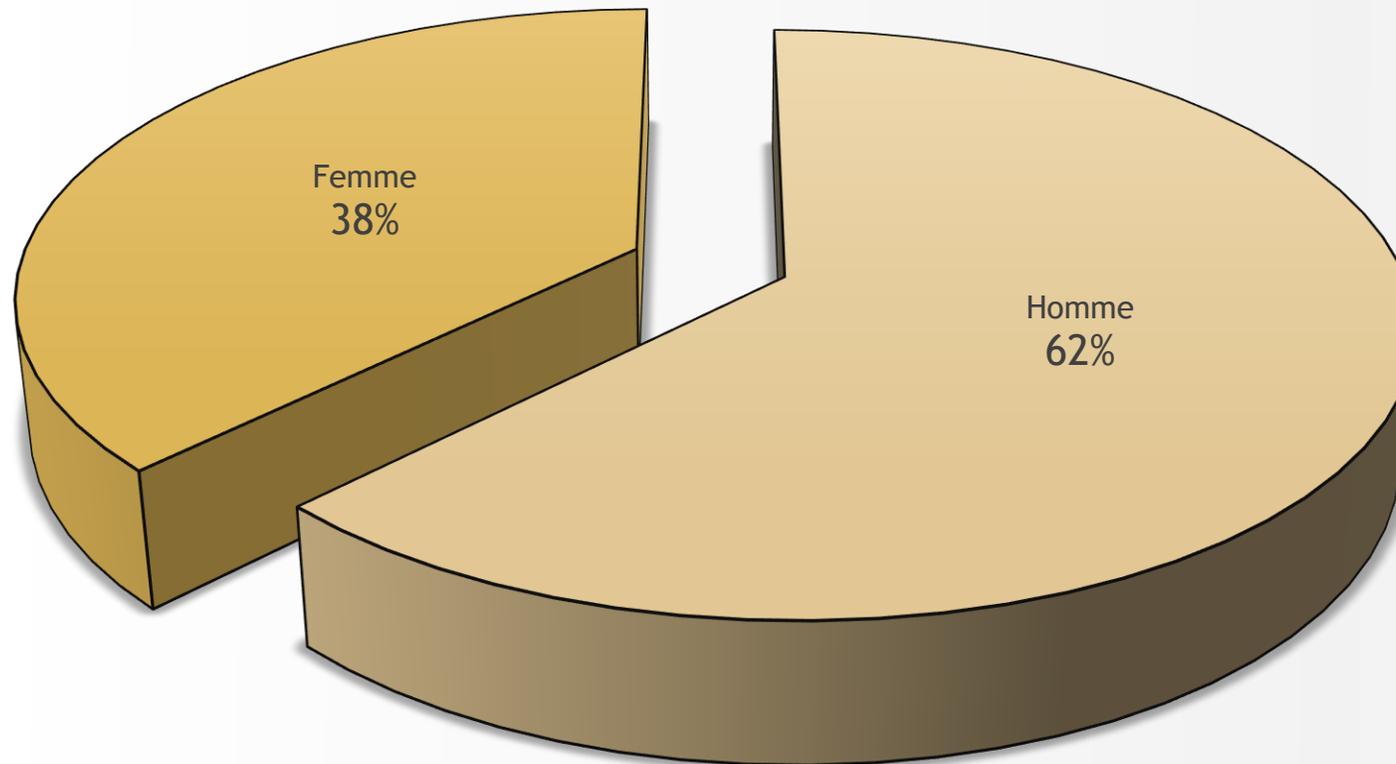
Les capacités intellectuelles sont préservées, c'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. De ce fait, les fonctions altérées par les troubles psychiques conduisent à des limitations d'activités comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la possibilité de communiquer de façon participative, mémoriser, concevoir les réactions des autres, ...

## REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE (au 31/06/2024)

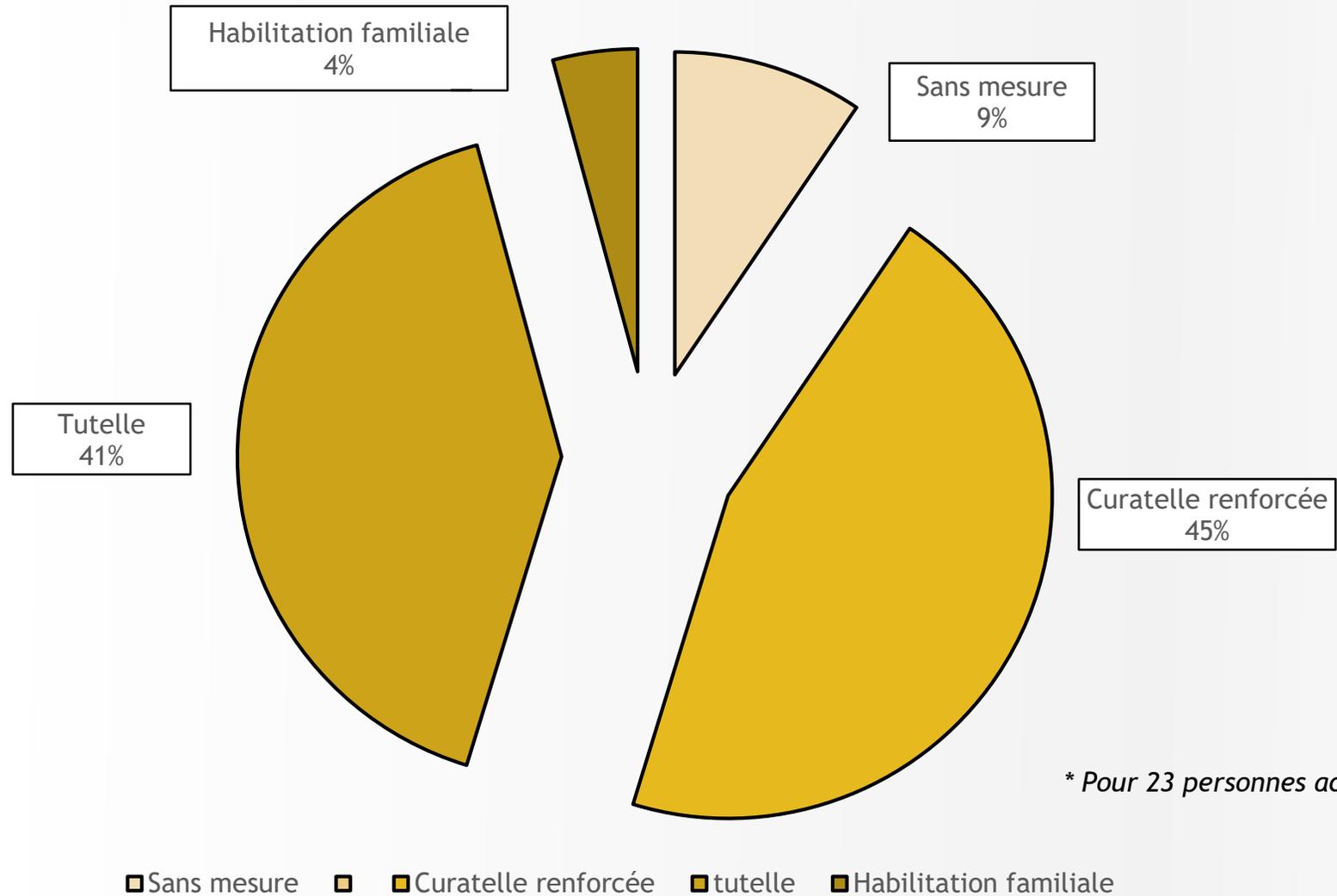


Au 31 Juin 2024, la moyenne d'âge des personnes accompagnées est de **48 ans**

## PROPORTION HOMME/FEMME (au 31/06/2024)



# MESURE DE PROTECTION (au 31/06/2024)\*



\* Pour 23 personnes accompagnées

## C- Les attentes des bénéficiaires en termes d'accompagnement ?

Les principales attentes des bénéficiaires résident autour de l'inclusion, qu'elle soit par une forme de participation sociale, par l'habitat ou le travail.

Ajouter paroles  
« brutes »

Ajouter paroles  
« brutes »



Il est également relevé l'émergence de questionnements autour de la santé, notamment en lien avec le vieillissement et/ou la fin de vie (partenaires médicaux-sociaux, les directives anticipées, adaptation des locaux, l'alimentation...)

# IV-RELATION AVEC L'ENTOURAGE ET LES PARTENAIRES

## A- Les relations avec l'entourage

La charte des droits et libertés de la personne majeure protégée et de l'arrêté du 5 Mars 2007 par l'article L4-3 du code de l'action sociale et des familles précisent :

### **Article 5 : Droit au respect des liens familiaux**

*« La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin. »*

En vertu de la législation en vigueur mais aussi de la genèse des foyers de vie Marie Balavenne et son projet d'origine, le lien avec l'entourage a toujours été présent.

A l'ouverture du foyer en 2005, la place des familles était centrale, tant sur le plan structurel que philosophique. En effet, le conseil d'administration d'alors était composé dans sa large majorité par des proches de personnes accueillies, le projet d'établissement d'origine prônait quant à lui « l'esprit familial » de l'entité.

De nombreuses rencontres conviviales (participations aux sorties, entretien du jardin, repas à thème, aménagement des locaux, organisations de festivités) favorisaient ainsi cet esprit dans une logique de construction identitaire pour la personne, basée sur des valeurs intrafamiliales.

En 2009, au départ de la Direction de l'époque, la gestion du foyer fut assurée par certains proches alors membre du conseil d'administration. Cette période fut ombrageuse du fait d'un cadre de référence alors fractionné.

Aujourd'hui, l'équilibre avec les proches et familles des personnes accompagnées est pleinement restaurée tout en préservant l'espace privé des personnes accompagnées.

L'entourage est souvent détenteur d'une analyse précieuse sur la situation du bénéficiaire. Il est important que les rapports entre les familles et l'équipe accompagnante soient constructifs, dans le respect des souhaits de la personne.

## COMMENT ASSOCIER L'ENTOURAGE DANS L'ACCOMPAGNEMENT?

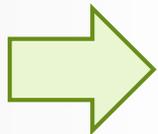


En 2022, diffusion d'une enquête de satisfaction en direction des proches et des familles des personnes accompagnées;

- Par volonté d'optimiser la démarche qualité,
- Afin d'évaluer le niveau de satisfaction des familles et proches,
- Par désir d'interroger les proches et familles sur le niveau de qualité de vie pour les personnes accueillies, en se basant sur les perceptions subjectives de chaque famille.



Lors des conseils de la vie social, un représentant des familles (élu par ce collègue) assure le lien entre l'établissement et les familles. Le représentant des familles propose, en amont de chaque CVS, une permanence téléphonique et en présentiel, dans le but de recueillir les éventuelles questions, demandes relatives au fonctionnement du foyer.



En 2019, suite à la fusion/absorption du foyer de vie avec l'association « Les Hardys Béhélec », création de l'association « Les Amis de Marie Balavenne », par volonté de soutenir certains projets, tant sur le plan organisationnel que financier.

## B- Les relations avec les mandataires

Il s'agit probablement des partenaires les plus réguliers pour les usagers bénéficiant d'une mesure (cf.p,32) assurée par l'entourage familial ou des mandataires professionnels.

Dans ce cas, le foyer s'engage à:

Appuyer les bénéficiaires dans l'expression de leurs besoins, qu'ils soient verbalisés ou latents.

*L'équipe accompagnante peut, à la demande du bénéficiaire, être présente lors des échanges avec la personne chargée de la mesure. Dans ce cas, son rôle est de permettre et/ou soutenir l'expression des souhaits, envies et remarques de la personne.*

Faciliter la communication avec le bénéficiaire & la personne chargée de la mesure

*Un travail de reformulation ou de vulgarisation des propos tenus par le mandataire est parfois nécessaire et effectué par les accompagnants, ceci afin de s'assurer de la bonne compréhension et faciliter la prise de décision.*



Respecter les rôles, les missions et les responsabilités de chacun

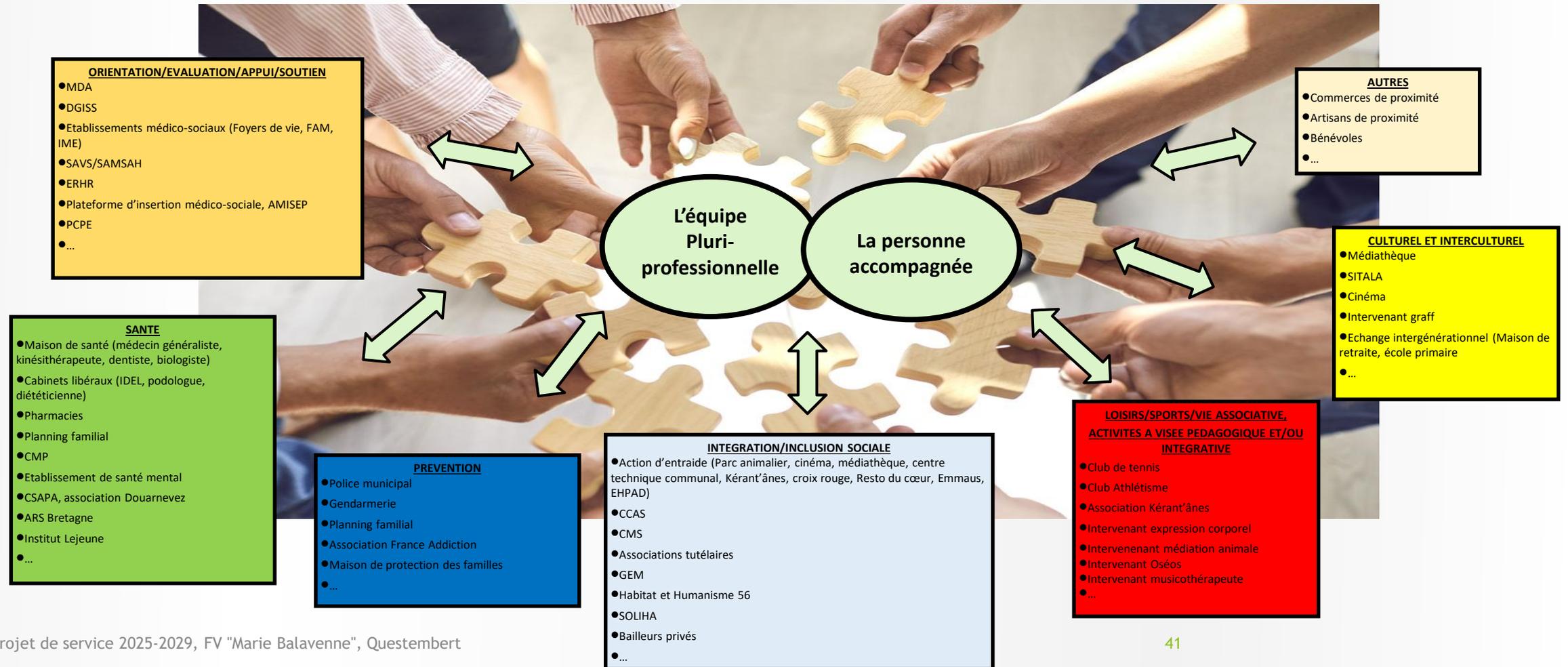
*Par sa connaissance fine du champ d'intervention et missions afférentes aux mandataires judiciaires, les accompagnants sociaux permettent au quotidien d'accompagner le travail de repérage des personnes accompagnées.*

Être garant de la confidentialité des échanges

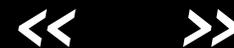
*Les accompagnants sociaux sont, de par leurs missions, assujettis à discrétion professionnelle.*

## C- Un ancrage territorial appuyé par un travail collaboratif et partenarial

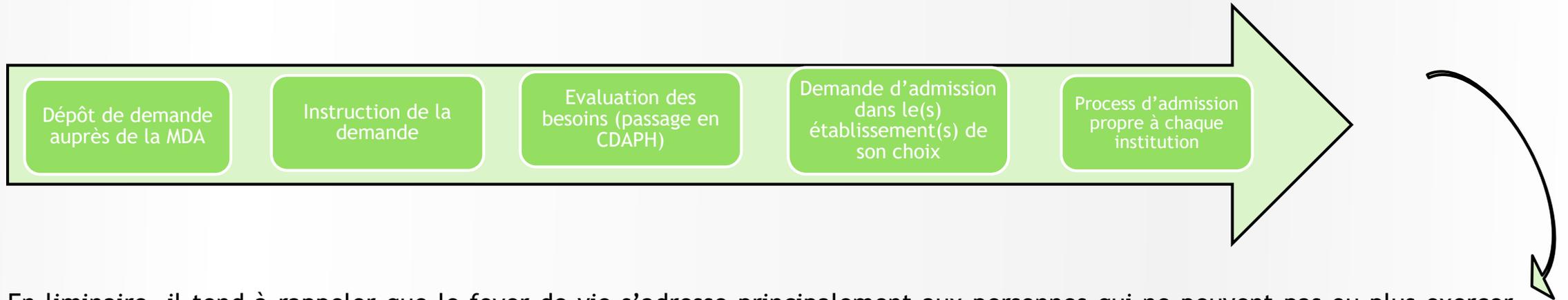
Par nécessité d'apporter une réflexion plurielle, d'unir les compétences, les efforts, les moyens, la production de synergies est un impératif pour proposer un accompagnement de qualité. Pour ce faire, les dispositifs Marie Balavenne s'appuient sur un tissu partenarial riche et continuellement étoffé.



# V- NATURE DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET SON ORGANISATION



## A- Les procédures d'admission



En liminaire, il tend à rappeler que le foyer de vie s'adresse principalement aux personnes qui ne peuvent pas ou plus exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé, c'est-à-dire en structure spécialisée. Les personnes accompagnées dans ces structures doivent bénéficier d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités quotidiennes. Le Foyer de Vie et l'Accueil de Jour accueillent prioritairement des personnes adultes de plus de 20 ans et ayant une décision d'orientation de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) désignée « Foyer de vie », « Foyer non médicalisé », « établissement médico-social non médicalisé »

La personne en situation d'handicap, ou par l'intermédiaire de son représentant légal, doit solliciter l'établissement afin de constituer un dossier administratif relatif à une demande d'admission.

Par la suite, une rencontre en présence du coordonnateur (ou chef de service), d'un membre de l'équipe et la personne accompagnée (ou non) par un représentant légal et/ou d'un professionnel médico-social de « référence » pour :

- Une prise de connaissance de sa situation et de sa demande,
- Une visite de l'établissement.
- Une présentation du fonctionnement de la structure.



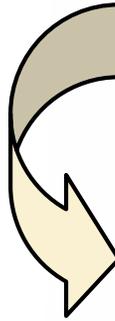
Journée  
d'immersion et/ou  
séjour(s)  
d'expérimentation

En accord avec la personne et son entourage, proposition d'une demi-journée d'immersion facilitant l'entrée en relation avec le collectif et la découverte du fonctionnement spécifique au foyer de vie « Marie Balavenne ». A la suite de celle-ci, un séjour d'expérimentation, préalable à chaque admission, est envisagé.



Croisement des  
observations

A posteriori du séjour d'expérimentation, la personne et les différents acteurs impliqués dans son accompagnement se réunissent, ceci afin de faire le bilan du séjour. Aussi, il s'agit de s'assurer de la concordance entre l'offre d'accompagnement proposée, les attentes de la personne et les besoins repérés.



Contractualisation  
de  
l'accompagnement

Présentation et remise des documents de référence (cf P.15, P.16, P.17)

## B- La gestion de la liste d'attente

De par sa localisation, son environnement, la nature de son offre médico-sociale et les besoins du territoire en termes d'accompagnement, les sollicitations sont nombreuses sur l'ensemble des dispositifs du foyer de vie (Hébergement, accueil de jour & Accueil temporaire).

Chaque année, le foyer reçoit plusieurs dizaines de demandes d'admission. Celles-ci sont classifiées sur le serveur interne de l'établissement. Tous les ans, la liste d'attente est mise à jour.

Chaque dépôt de dossier peut être accompagné d'une visite de l'établissement, ceci afin de garantir la pertinence de la demande, au regard de la singularité de la situation et des spécificités de l'offre d'accompagnement de l'établissement.

En sus, par connaissance du territoire et de ses acteurs, les professionnels de l'établissement sont amenés, lors des diverses sollicitations, à orienter la personne demandeuse vers d'autres partenaires implantés sur le territoire.

Chaque admission et/ou sortie sur le foyer de vie fait l'objet d'une information portée en direction de la Maison Départementale de l'Autonomie.

## C- Les prestations de l'entité

Les objectifs sont avant tout de proposer un accompagnement adapté à la personne :

- ✓ En l'aidant à accéder à un bien-être et une autonomie dans les actes de la vie quotidienne tout en accompagnant la qualité de sa relation avec l'extérieur (sortie, inclusion par le sport, le bénévolat),
- ✓ En développant toute action d'accompagnement visant à maintenir et développer les fonctions adaptatives de la personne.
- ✓ En maintenant les acquis et en accompagnant les processus d'apprentissage.

Pour ce faire, de nombreux outils de médiation individuels et collectifs existent. Ceux-ci visent à désigner un espace de rencontre dans lequel la relation peut s'exercer, un espace d'inter-transmission de savoir. Il s'agit donc d'inscrire dans notre accompagnement, des propositions variées d'espace de médiation permettant à l'individu, au groupe, d'expérimenter, de développer des compétences ou encore de faire émerger une parole singulière.



## ***Quelques exemples d'outils de médiation***



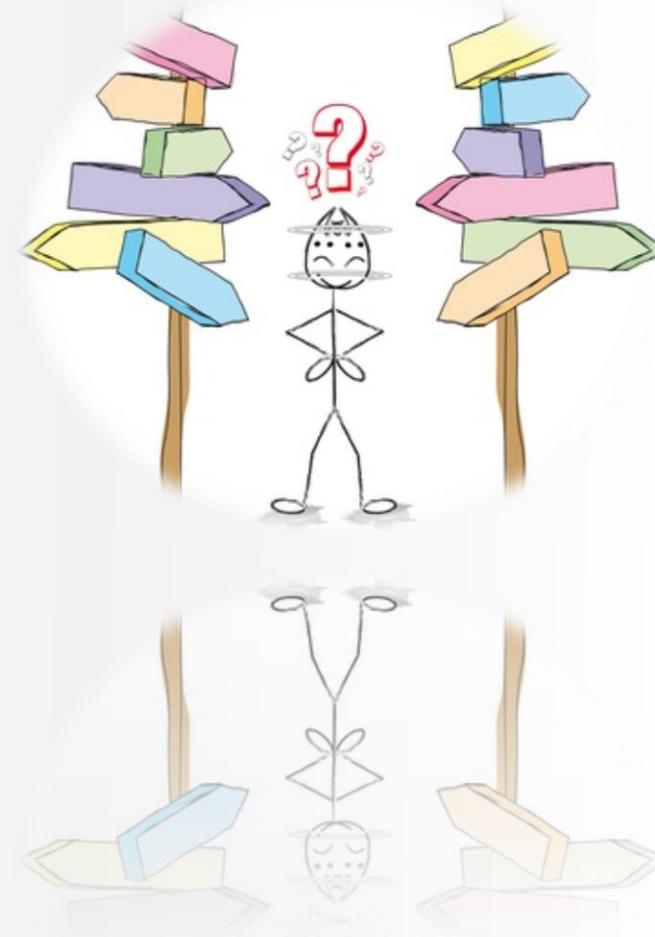
- ✓ Sportif : randonnée, piscine, vélo
- ✓ Bien-être : esthétiques, relaxation, sophrologie
- ✓ Animation ponctuel : lecture, chant, jeu de société
- ✓ L'élaboration des repas : L'incarnation du principe « faire comme à la maison ». En lien avec les bénéficiaires et la maitresse de maison, les repas sont cuisinés sur place, tout en veillant à favoriser un approvisionnement en circuit court, en application de la loi Egalim. Par ailleurs, l'origine des viandes est française, et l'achat d'œufs respectant les conditions d'élevage biologiques ou de plein air.
- ✓ Atelier « Cuisine en autonomie et la proposition de repas améliorés notamment les weekends et périodes de fêtes.
- ✓ L'entretien : Les lingeries sont mises à disposition pour que chacun, dans le respect d'un planning dédié, puisse gérer son linge personnel ainsi que son logement.
- ✓ Des séjours extérieurs : 2 ou 3 séjours par an sont proposés en collaboration avec les résidents dans le but de rompre du collectif, l'isolement, qui n'ont pas les moyens financier ou qu'ils ne veulent pas partir en séjour adapter, de vivre quelques de vacances et de découvrir un autre environnement (mer, camping, campagne)

## D- Les modalités d'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé

En Mars 2022, une réflexion majeure autour des modalités d'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé intervient, aboutissant à la révision de la notion de référence de projet. Une définition institutionnelle émerge:

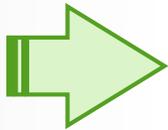


- **Référence « administrative » ou « secrétaire »:** Désignée par l'institution, le référent administratif veille à la cohérence et au suivi du projet personnalisé (recueil de données, rôle de centralisation de l'ensemble des informations portées au bénéfice du résident, création des outils spécifique à la situation, ...) . Il en est à ce titre le garant veillant à l'articulation entre projet personnalisé et mission confiée à l'établissement.
- **Référence « relationnelle » ou « confident »:** Défini par la personne accompagnée ; professionnel avec lequel il priorise la communication et/ou la relation duelle. Cette référence est interchangeable voire évolutive, ceci caractérisant ce qu'est la relation.



## ***La dynamique de co-construction du projet d'accompagnement personnalisé (PAP)***

- Le référent administratif** questionne la personne accompagnée sur les modalités d'élaboration de son PAP à savoir le choix du « confident », le lieu des échanges de la synthèse de projet, les propositions éventuelles d'invitations à celle-ci et l'envoi du projet écrit (tuteur, famille...)
- Un entretien** est formalisé 1 mois avant la date de rencontre pour débiter la phase de co-construction, avec l'appui du confident. *Chaque souhait, attente de la personne et conjointement les besoins repérés sont organisés dans un tableau précisant les axes d'accompagnement à mettre au travail.*
- Présentation du PAP** en réunion d'équipe 15 jours avant la date de la synthèse de projet afin d'échanger sur les axes d'accompagnement retenus et ainsi croiser les regards.
- Par la suite, un retour de **la synthèse de projet** est effectué ajustant au besoin l'orientation et le contenu de celui-ci.



En cours d'étude ; l'intégration au planning de roulement, d'une **réunion pluriprofessionnelle** spécifique aux **projets d'accompagnement personnalisé**



<L:\LECTURE SEULE\PROJET ETABLISSEMENT ET DE SERVICE\PS 2025-2029\FICHE ACTION PAP.pdf>

## ***L'accompagnement à la santé***

Pour rappel, le foyer de vie est un établissement médico-social, il ne dispose donc au sein de son équipe pluriprofessionnelle de personnel de santé, l'équipe éducative étant constituée dans sa large majorité par des accompagnants sociaux.

Pour autant, l'accompagnement à la santé est une des missions des accompagnants, comme précisé par le code de l'action sociale et des familles:

✓ **Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique**

✓ **ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL COORDONNÉ GARANTISSANT LA QUALITÉ DES SOINS**

L'équipe éducative peut donc, au besoin et de manière personnalisée :

Accompagner à la prise de rendez-vous médicaux et/ou aux consultations,

Accompagner la distribution des traitements médicaux préparés en amont par les infirmières libérales,

Faciliter la mise en relation et/ou la coordination avec les professionnels de santé, sur site ou sur l'extérieur, au regard des besoins sanitaires de la personne.

Par ailleurs, un psychologue institutionnel, intervenant à hauteur de 0,10 etp, peut proposer une écoute et un soutien psychologique en direction des bénéficiaires le souhaitant.

## E- Les moyens matériels

Le foyer de vie dispose de :

### 3 Véhicules :

- ✓ 9 places
- ✓ 7 places
- ✓ 5 places

Pour assurer tous les déplacements du quotidien, (transport lors d'activités en extérieures, rendez médicaux, courses). Chaque véhicule dispose d'une trousse de secours.

### 2 cuisines équipées avec salle à manger:

- ✓ Piano
- ✓ Cellier
- ✓ Armoires froides
- ✓ Petit électroménager (micro-onde, cafetière robot etc...)

Dans le respect des normes d'hygiène en vigueur.

### 2 Lingeries

Chaque lingerie dispose de machines à laver et de sèche-linges afin d'accompagner l'autonomisation et l'intimité de chacun. Un planning a été mis en place pour mieux répartir la gestion du linge.



### 3 salons :

Nous disposons de plusieurs salons avec des ambiances différentes composées de couleurs chaudes et actuelles et de mobiliers au style contemporain afin de favoriser le bien être, la sérénité, l'apaisement et l'incarnation de la dimension « *faire comme à la maison* ».

### 18 « Logements », « espaces privatifs », « studios », « chambres »:

Chaque résident du foyer dispose de son espace privatif et de sa salle d'eau. Il est aménagé par le résident, en fonction de ses souhaits en termes de mobiliers et de son utilisation. C'est en ce sens que la sémantique utilisée désignant cet espace privé est adaptée au souhait de chacun.

### Des bureaux administratifs :

3 bureaux composent l'entrée de l'établissement,

-> Le secrétariat

-> La Direction/coordination

-> L'espace de stockage des médicaments

1 bureau au centre de l'établissement pour l'équipe éducative

### Des espaces extérieurs composés:

- ✓ D'un préau aménagé,
- ✓ De carrés potagers,
- ✓ D'une terrasse couverte,
- ✓ D'une pergola,
- ✓ D'un garage et une serre attenante.



## F- Présentation d'une journée type

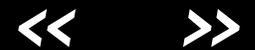
HORAIRES	SEMAINE		W-END & Jours fériés
	ACCUEIL DE JOUR	RESIDENTS	
MATIN		Petit-déjeuner, accompagnement aux soins d'hygiène et entretien des espaces privatifs	Petit déjeuner, accompagnement aux soins d'hygiène
	Arrivée au foyer: Temps d'accueil, café/thé	Café/thé	
	Accompagnements, activités, en fonction des emplois du temps de chacun et des projets personnalisés		
DEJEUNER	Repas +entretien quotidien		
APRES-MIDI	Accompagnements, activités, en fonction des emplois du temps de chacun et des projets personnalisés		Activités/sorties
	Café/thé		
	Départ du foyer		
DINER		Repas + entretien quotidien	
SOIREE			

## E- Les dimensions du projet de service

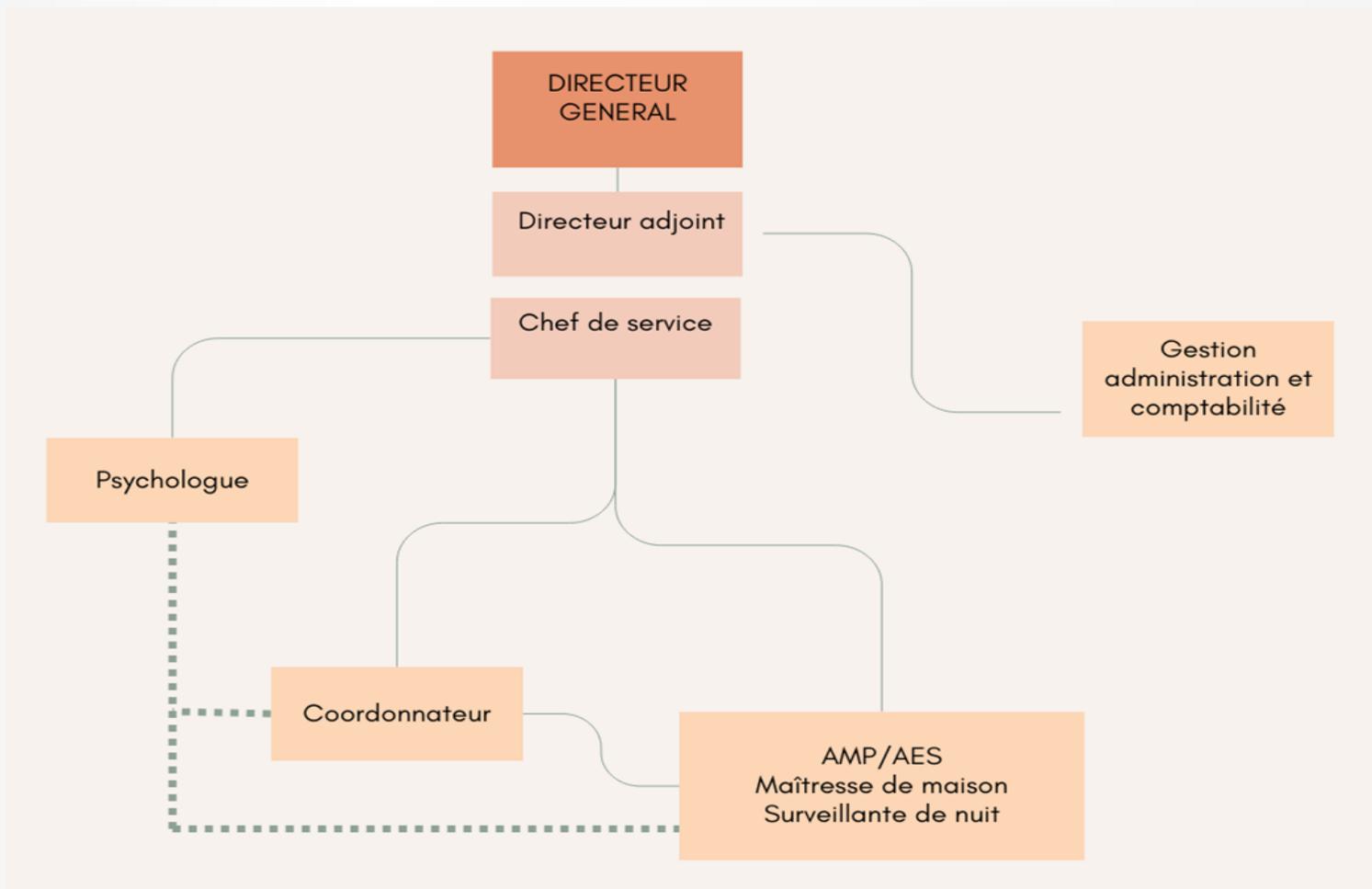
Au regard des besoins identifiés et des valeurs associatives, en lien avec les orientations nationales et départementales, ce document présente les dimensions qui guideront nos actions pour les cinq années à venir:



# VI-L'EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE



## A- L'organigramme



*L'équipe est par ailleurs appuyée par des services supports mutualisés avec l'ensemble des services et établissements de l'Association :*

Finance



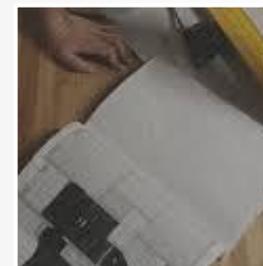
RH



Qualité



Travaux & sécurité



## B- Rôles et compétences

Hormis le cadre général d'intervention défini par le code de l'action sociale et des familles, les missions spécifiques des professionnels constituant cette équipe sont relatées dans les différentes fiches de poste, accessibles sur le serveur interne de l'établissement.

- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Maintien de la vie sociale
- Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé. L'AES est référent de plusieurs projets personnalisés de résidents
- Participation à la vie institutionnelle
- Participation au Conseil à la Vie Sociale
- Présence aux réunions éducatives et aux synthèses
- Contact avec des partenaires extérieurs (personnel de santé et agent de tutelle)
- Organise et anime les activités éducatives
- Aide et soutien dans tous les actes discriminants de la vie quotidienne
- Participation à l'élaboration de tous les repas en collaboration avec la Maîtresse de Maison
- Suivi des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Participe au développement des fonctions adaptatives des bénéficiaires.
- Mise en place d'Accompagnement Individuel
- Accompagner les résidents dans la gestion de leur linge tout en leur enseignant les bonnes pratiques.
- Impliquer les bénéficiaires dans l'élaboration des menus et la confection des repas.
- Accompagner les résidents dans les courses alimentaires pour la maisonnée.
- Apporter un soutien psychologique*
- Gérer les situations d'urgence et de tension*
- Assurer le relais entre le jour et la nuit*

## C- Des actions de soutien favorisant la vielle professionnelle

Des formations collectives annuelles

Des temps d'analyse de pratique à hauteur de 6 séances par an



Un COPIL qualité

Des rencontres interprofessionnelles

Des correspondants de l'équipe impliqués dans un espace éthique

## D- La dynamique du travail d'équipe



	OBJET	PARTICIPANTS	FREQUENCE
Réunion d'équipe	<p>Transmissions des informations générales internes et partenaires,            Vie d'équipe (accueil personne en formation, formation, planning, gestion des congés,            Vie collective (organisation d'actions collectives)            Situations individuelles (Echanges et propositions d'actions au profit d'un bénéficiaire)</p>	L'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle	Toutes les 2 semaines
Transmissions orales	<p>Elles sont effectuées à chaque prise de poste, de manière formalisées et visent à faciliter la continuité de l'accompagnement.            Ces échanges peuvent aussi se tenir de manière informelle lorsqu'un professionnel le juge nécessaire.</p>	L'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle	Tous les jours, à chaque prise de poste, En fonction des situations individuelles,
Transmissions écrites	<p>Elles sont réalisées par tous les professionnels via un Dossier Unique de l'Usager. Dans l'intérêt de la personne accompagnée, et avec son accord, les informations peuvent être partagées avec les autres entités de l'Association. Les informations sont donc tracées, sécurisées, partagées si nécessaire et facilement accessibles. Le logiciel Netvie, choisi en 2023, permet de sécuriser les données des bénéficiaires. Les PAP sont également réalisés et enregistrés sur ce logiciel.</p>	L'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle	Tous les jours, à chaque prise de poste, En fonction des situations individuelles
Réunion PAP (à planifier)	<p>Processus d'élaboration du PAP, au regard de la méthodologie institutionnelle (présentée p.46 et 47)</p>	L'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle	A définir

# LES PROJECTIONS, EVOLUTIONS, DEFIS A VENIR

*« Accompagner quelqu'un ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre. C'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas »*

*« Face à celui qui meurt », Patrick Verspieren, Desclée de Brouwer*

## L'accompagnement au vieillissement et la fin de vie

La question de la fin de vie des personnes en situation de handicap se pose à tout âge de la vie, qui plus est dans un environnement médico-social définit comme le lieu de vie, l'habitat de la personne.

En 2023, le décès d'un résident, une première pour nos établissements, a précipité divers questionnements, en suspens jusqu'alors. Il est aussi venu modifier partiellement notre rapport à la mort en tant que professionnels intervenant en établissement médico-social non médicalisé.

Devant ces questions, nous entrevoyons les travaux d'aujourd'hui et de demain sur cette thématique :

- Le développement d'un travail collaboratif et partenarial avec les services sanitaires,
- L'accompagnement aux directives anticipées,
- La prise en compte du vieillissement en établissement,
- L'accompagnement des proches, résidents et professionnels face à la mort



[L:\LECTURE SEULE\PROJET ETABLISSEMENT ET DE SERVICE\PS 2025-2029\FICHE ACTION ACC VIEILLISSEMENT ET FIN DE VIE.pdf](#)

# L'organisation d'un projet annuel en lien avec l'inclusion

## Création d'un court-métrage

En Novembre 2023, participation au festival « Regards croisés », festival de courts métrages mettant en lumière la thématique « Métiers et Handicap ». C'est ainsi que le film « bénévole-moi! » réalisé par les foyers de vie Marie Balavenne et les Cygnes, appuyés de l'agence Meow Productions a pu être présenté et récompensé par le prix du jury jeunes dans la catégorie ESAT et entreprise adaptée.

Ce court métrage met en avant 5 protagonistes collaborant par le biais du bénévolat, avec des collectivités, associations et entreprises. Il vise à donner envie à de nouveaux partenaires de proposer des espaces d'inclusion par le biais du bénévolat à l'attention de personnes en situation de handicap, à promouvoir les bienfondés de l'inclusion sociale et professionnelle et à déconstruire les représentations véhiculées autour du handicap et des foyers de vie.

<https://www.youtube.com/watch?v=pBmO4kCk5pQ>



## Organisation d'une journée « débat »

En **Décembre 2024**, organisation d'une manifestation au sein du cinéma iris de Questembert autour de la thématique de l'inclusion. Ce projet vise à prolonger la création du film « Bénévole-moi! » créé et diffusé sur le territoire, du fait de l'intérêt qu'il a suscité auprès des collectivités, entreprises et autres associations.

Au croisement du «virage inclusif» des orientations gouvernementales, des démarches RSE des entreprises et du besoin de soutien des associations, nous faisons le constat que les personnes en situation de handicap représentent une ressource pour la société complètement ignorée.

Pour que les personnes en situation de handicap puissent être véritablement « incluses », un travail de sensibilisation auprès du grand public est incontournable pour faire tomber les représentations. Car l'exclusion est d'abord dans le regard de l'autre, quand on ne regarde que le handicap et pas la personne, avec certes des difficultés, des particularités, mais aussi et surtout des capacités et des compétences. Par ailleurs, toute démarche d'inclusion ne peut se faire sans un travail sur l'autodétermination des personnes concernées, sinon cela revient à les inclure sans demander leur avis et sans les y préparer.

Au gré de nos parcours professionnels, nous avons contribué à cette sensibilisation dans des actions de proximité, sans pour autant la rendre visible à l'échelle de la société. Toutefois, quelques-unes de ces actions ont été traduites dans des films, mais de manière disparate en termes de diffusion, en fonction du territoire, de l'établissement ou du service concerné.

## La conception d'un habitat inclusif ?

Depuis quelques années déjà, appuyé par des politiques nationales & départementales, les acteurs du handicap tentent de mettre l'accent sur l'accessibilité au logement. Nous voyons même se développer sur le territoire, des solutions d'hébergement alternatives au foyer de vie standard.

Au sein des foyers de vie Marie Balavenne (Questembert & Saint Vincent S/Oust), nous analysons que pour une partie des bénéficiaires, l'hébergement collectif correspond à leurs attentes, permettant notamment d'éviter la solitude et l'inactivité.

A contrario, une frange du collectif estime que la vie collective est recherchée mais pas tout le temps. Le besoin exprimé est celui d'avoir un « chez-soi » indépendant du collectif, tout en ayant la possibilité d'y venir au gré des envies et des besoins.

***Au moins 6 bénéficiaires témoignent (ou ont témoigné) de leur volonté d'accéder à des modalités d'habitat différentes, à mi-chemin entre l'hébergement collectif et le logement de droit commun. Ce type d'habitat ; pérenne pour certains, transitoire pour d'autres ; vise à favoriser ce concept du « demain je pourrai choisir d'habiter... »\* Cf rapport Piveteau.***

Nous envisageons en ce sens un projet d'habitat inclusif à destination de personnes en situation de handicap vivant aujourd'hui en foyer de vie, souhaitant vivre près d'un collectif mais tout en bénéficiant d'un habitat individuel.

Ce projet favoriserait :

- ✓ L'accès au logement individuel dans une zone en tension, sécurisé par le dispositif d'habitat inclusif & la proximité avec le foyer de vie,
- ✓ une alternative choisie pour des personnes bénéficiant d'une orientation ESMS non médicalisé,
- ✓ La libération de places en foyer de vie.



<L:\LECTURE SEULE\PROJET ETABLISSEMENT ET DE SERVICE\PS 2025-2029\FICHE ACTION HABITAT INCLUSIF.pdf>

# PROJET DE SERVICE 2025-2029

Document réalisé avec l'appui de l'équipe pluriprofessionnelle et des  
personnes accompagnées

FOYER DE VIE MARIE BALAVENNE  
QUESTEMBERT